

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MANTEYER
SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2023**

Nombre de membres afférents au CM :	11
Nombre de membres en exercice	08
Nombre de membres présents	05
Nombre de membres qui ont pris part à la délib...	05
Date de la convocation 27/10/2023	

L'an deux mille vingt-trois et le dix novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert PAUCHON, Maire.

Présents : PAUCHON Robert – ALLEMAND Georges – ARNAUD Amandine – IMBERT Joëlle – PONS Michel -

Absents excusés représentés :

Absents excusés : LE MAGADURE Antoine - TESSA Dorine – BUMAT Vincent.

Madame ARNAUD Amandine a été élue secrétaire

Objet : Convention avec la SAFER

Monsieur le Maire expose que :

- La SAFER, dans le cadre de l'obligation légale d'information des Maires transmet des informations du marché foncier du territoire de la commune ;
- La SAFER peut compléter cette information par des prestations de services spécifiques grâce à la signature d'une convention d'intervention foncière qui permettrait à la commune :
 - De connaître le marché foncier immobilier sur son territoire et ses évolutions ;
 - De disposer d'un outil de veille foncière active ;
 - D'utiliser un portail cartographique « Vigifoncier »
 - De bénéficier d'une expertise en matière de DIA et d'exercice du droit de préemption
- Que la convention signée en 2020 arrive à expiration en janvier 2024
- Que le montant de cette prestation s'élève à 150 € H.T. par an.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de convention et après en avoir délibéré :

- Autorise Monsieur le Maire à renouveler la convention avec la SAFER ;
- Désigne MR Georges ALLEMAND comme référent élu et M. Patrick CAVAGLIERI secrétaire de mairie comme référent administratif ;
- Décide l'inscription de la dépense au budget de l'année 2024.

Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an susdits.

A voté contre : 0

Abstention : 0

Ont voté pour : 5

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500757-20231110-DELIB392023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/11/2023

Copie certifiée conforme

Le Maire :

Robert PAUCHON

